



<http://www.aeti-unsa.org>

### **COMPTE RENDU CAPA AAE du 15.11.2016**

Présidé par M. LEDROIT Secrétaire général  
assisté de Mmes CHAZAL, BARONI, LEMANS, RENAULT et M.CUISSET  
Représentants administration : MM. CARPENTIER et SIOLY MME LAUGIER  
Commissaires paritaires AETI : Mmes JURAVER et MARMIESSE, MM DUPASQUIER, SIEBER,  
GRUMELART ET THOREAU  
Commissaires paritaires SNASUB : Mmes BECLE et M. NADER  
Déclaration AETI Jointe et du SNASUB

Eléments de réponse à cette déclaration :

Transmission des documents donnés liés aux mutations, dispositifs administratifs complexes donc perfectibles, renouvellement important des personnels au sein des services.

Nombre de contractuels sur poste d'AAE : un chiffre sera transmis aux syndicats par l'administration.

Concernant la politique indemnitaire (RIFSEEP et CIA) et la requalification des postes : sera vu en GT ATSS LE 16.11.2016, RIFSEEP mis en place à l'identique des indemnités existantes antérieures, CIA : marginal, pour les situations exceptionnelles . plus 250 euros en décembre pour tous les personnels .

PPMS : prise en considération risques type attentat, cela permet de voir dans chaque établissement les forces et les faiblesses des dispositifs, pour les risques naturels aussi.

Formation nécessaire à plus grande échelle, pas seulement de la cellule de crise.

Circulaire organisation temps de travail ATSS en EPLE émise le 10.10.2016 par le rectorat.

Concernant les diffusions syndicales non autorisées, juridiquement pas de réponse, au niveau informatique pas de blocage légal possible.

Approbation à l'unanimité du PV CAPA du 23mai 2016

#### **Contestations des comptes rendus d'entretiens professionnels 2015/2016 :**

Retour EPLE : 92 % contre 67 % l'an dernier.

Dans les services : chiffres non connus à ce jour.

Universités : 56 % contre 32 %.

Augmentation réelle des pourcentages d'entretiens professionnels, élément indispensable de la carrière pour les collègues : promotion, postes BIEP.

Au nombre de 4 .

Les situations individuelles ont été examinées successivement, les collègues rappelant qu'aucun tableau récapitulatif des recours n'a été transmis avec les convocations.

Il est rappelé que les fiches de réduction d'ancienneté ne sont pas à utiliser pour les AAE.

Pour 2 cas, les contestations seront annexées dans le dossier personnel à l'entretien professionnel.

Pour un autre cas, l'administration portera des annotations favorables directement sur le dossier (ITEM).

Pour le 4<sup>e</sup> dossier, l'administration portera des mentions supplémentaires favorables sur l'entretien professionnel et annexera au dossier la contestation.

**Renouvellement de détachements** : 3 avec avis favorable dans le corps des AAE

**Demandes d'intégration** : 3 avec avis favorable dans le corps des AAE

**Demandes d'accueil** : 4 avec avis favorable dans le corps des AAE

LES COMMISSAIRES PARITAIRES AETI  
AAHC DUSPAQUIER Dominique 01 42 87 49 84  
THOREAU Dominique 01 45 11 51 00  
APAE SIEBER Olivier 01 60 37 58 73  
MARMIESSE M Annick 01 49 08 09 45  
AAE GRUMELART Thierry 01 78 70 72 27  
JURAVER Sylvie 06 24 51 13 44

SECTION ACADEMIQUE DE CRETEIL  
Lycée Jacques Feyder  
10 rue Henri Wallon 93800 EPINAY SUR SEINE